



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Représentation de l'État  
et de la communication interministérielle  
pref-communication@meuse.gouv.fr

Bar-le-Duc, le 18 mars 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les forces de sécurité intérieure de la Meuse adaptent leurs modalités d'accueil et d'action pour lutter contre la propagation du virus Covid-19

Autant que possible, limitez vos déplacements. Découvrez et utilisez les téléservices adaptés à votre besoin que le ministère de l'Intérieur met à votre disposition (en annexe).

#### Zones relevant de la police nationale

Les commissariats de police de Bar-le-Duc ([03 29 79 00 17](tel:0329790017)) et de Verdun ([03 29 86 00 17](tel:0329860017)) maintiennent, **24H/24 et 7 J/7 sans exception**, les missions de secours et d'assistance (**appel 17**) et l'accueil du public **pour les affaires graves et/ou urgentes**.

**Concernant les faits de moindre importance**, afin réduire au strict minimum les déplacements et les contacts physiques, il y a lieu :

– de prendre attache téléphoniquement avec les commissariats aux numéros ci-dessus indiqués quels que soient l'heure et le jour pour prise en compte, avec appréciation des suites à donner (main courante, plainte, orientation vers services compétents, etc.). En fonction de la nature et la gravité des faits, un rendez-vous judiciaire pourra être déterminé pour prise de plainte, hors cas prévus de la procédure de pré-plainte en ligne ;

– d'utiliser pour certaines infractions les modes de communication numérique à disposition, comme la pré-plainte en ligne ([www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)) et le site facebook « *Police Nationale de la Meuse* », pour l'accès au formulaire déclaratif (main courante).

Par ailleurs, un filtrage des personnes souhaitant accéder aux commissariats sera mis en place via le visiophone situé à l'entrée, pour s'assurer du besoin d'accueil et de permettre le respect des mesures barrières contre le COVID-19 (distance d'un mètre entre les usagers, gestion du nombre de personnes présentes dans la salle d'attente, etc.).

Préfecture de la Meuse

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

pref-communication @meuse.gouv.fr

03 29 77 58 92 / 06 77 37 78 69

## Zones relevant de la gendarmerie nationale

**L'accueil dans les brigades de gendarmerie est assuré :**

- en semaine et le samedi de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00,
- les dimanches et jours fériés de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 18H00.

En voici la liste et les coordonnées téléphoniques :

VERDUN – <a href="tel:0329861883">03 29 86 18 83</a> CLERMONT EN ARGONNE – <a href="tel:0329874386">03 29 87 43 86</a> STENAY – 03 29 80 30 17 MONTMEDY – <a href="tel:0329801027">03 29 80 10 27</a> ETAÏN - <a href="tel:0329870111">03 29 87 01 11</a>	COMMERCY – 03 29 91 43 33 VOID-VACON – 03 29 89 80 12 LIGNY-EN-BAROIS – 03 29 79 00 44 REVIGNY-SUR-ORNAIN – 03 29 75 63 97 SAINT-MIHIEL - 03 29 89 00 41
---	--

– Si vous êtes victime de **faits graves ou que votre prise en charge constitue une urgence** : rendez- vous dans la brigade la plus proche dans les horaires d'ouverture ou composez le 17.

– Pour les **faits de moindre importance**, appelez préalablement la brigade dans les horaires d'ouverture.

– Vous disposez également de la possibilité d'établir une pré-plainte en ligne [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) pour certaines infractions d'atteinte aux biens, lorsque l'auteur de l'infraction est inconnu <sup>1</sup>. Dans ce cas, la brigade compétente vous appellera dans un délai de 24h.

– Afin de limiter vos déplacements au strict nécessaire et d'éviter les contacts physiques, la Brigade Numérique est en mesure de répondre 24H/24et 7 j/7 à grand nombre de vos interrogations, notamment :

- prendre en charge vos sollicitations et recueillir vos demandes diverses en lien avec la sécurité et vous orienter vers d'autres services en ligne adaptés ou vers les unités compétentes ;
- enregistrer une main-courante ;
- informer les usagers souhaitant déposer plainte afin de les orienter, en cas d'urgence, vers une unité ouverte ;
- Répondre à l'insatisfaction de certains usagers via le site Vox Usagers.

Pour toute autre demande d'information, rendez-vous sur le groupe Facebook « **Gendarmerie de la Meuse** » <https://www.facebook.com/GendarmerieDeLaMeuse/>

---

<sup>1</sup> Toute atteinte aux biens dont l'auteur est inconnu. Toutefois, les exemples donnés par l'infographie concernent des faits mineurs, en l'espèce :

- Vol dans une résidence principale ou secondaire (papiers, objets ou matériels divers)
- Vol dans un véhicule automobile (auto-radio, sac à main...)
- Vol de deux roues (scooter, bicyclette)
- Vol de téléphone portable
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture)
- Escroquerie ou abus de confiance